

Journée des Commissaires Enquêteurs

*Mai 2011*

## Étude du contenu de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000



**RAPPEL DE QUELQUES NOTIONS  
CLEFS DE NATURA 2000**



## L'OBJECTIF DU RÉSEAU NATURA 2000

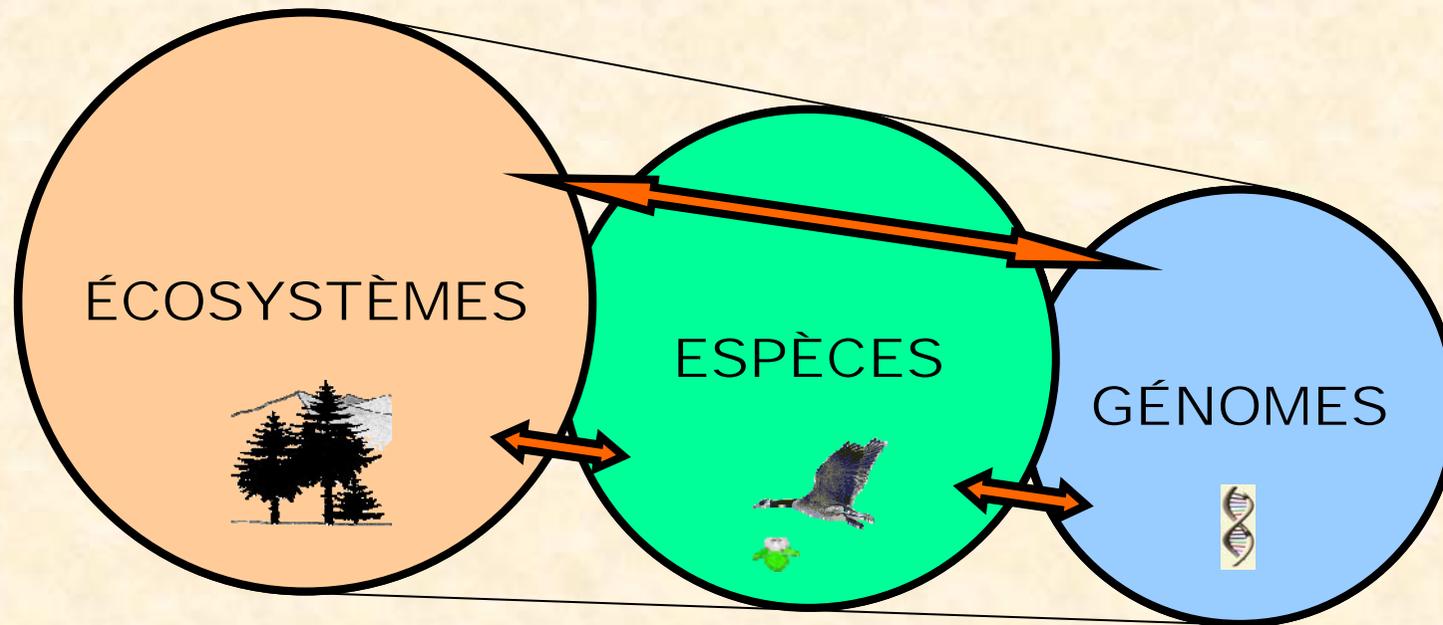
**Le troisième considérant de la directive « Habitats » précise son but :**

*« Considérant que le but principal de la présente directive est de favoriser **le maintien de la biodiversité**, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, elle contribue à l'objectif général d'un développement durable ;*

*Que le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines ; »*

# « LES BIODIVERSITÉS »

Définition :



## QUELQUES NOTIONS CLEFS DE L'ARTICLE 6 (rappel)

### Alinéa III :

Tout plan ou projet non directement lié à la gestion du site mais susceptible de l'affecter de façon significative, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences. Les autorités ne marquent leur accord que s'il ne porte pas atteinte à **l'intégrité du site** Natura 2000.

### Alinéa IV :

En cas d'incidences négatives, seules des raisons impératives d'intérêt public majeur (y compris sociales et économiques) peuvent être évoquées. L'État doit alors accompagner la réalisation du projet des **mesures compensatoires** nécessaires pour préserver la **cohérence globale du réseau** et informe la Commission.

# LES PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

L'évaluation des incidences analyse les incidences **au regard des objectifs de Natura 2000**.

Elle a, pour cette raison, une **portée moins étendue que l'étude d'impacts**, dans laquelle elle peut s'insérer.

Elle doit être :

- **APPROPRIÉE** : ciblée sur les espèces et milieux d'intérêt européen et la fonctionnalité du réseau Natura 2000 ;
- **PROPORTIONNÉE** : en relation avec l'importance et la nature des projets et des incidences attendues.

# **LE CONTENU DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES**

# LES RUBRIQUES D'UNE ÉVALUATION

Présentation du  
projet

Diagnostic  
écologique

Impacts possibles

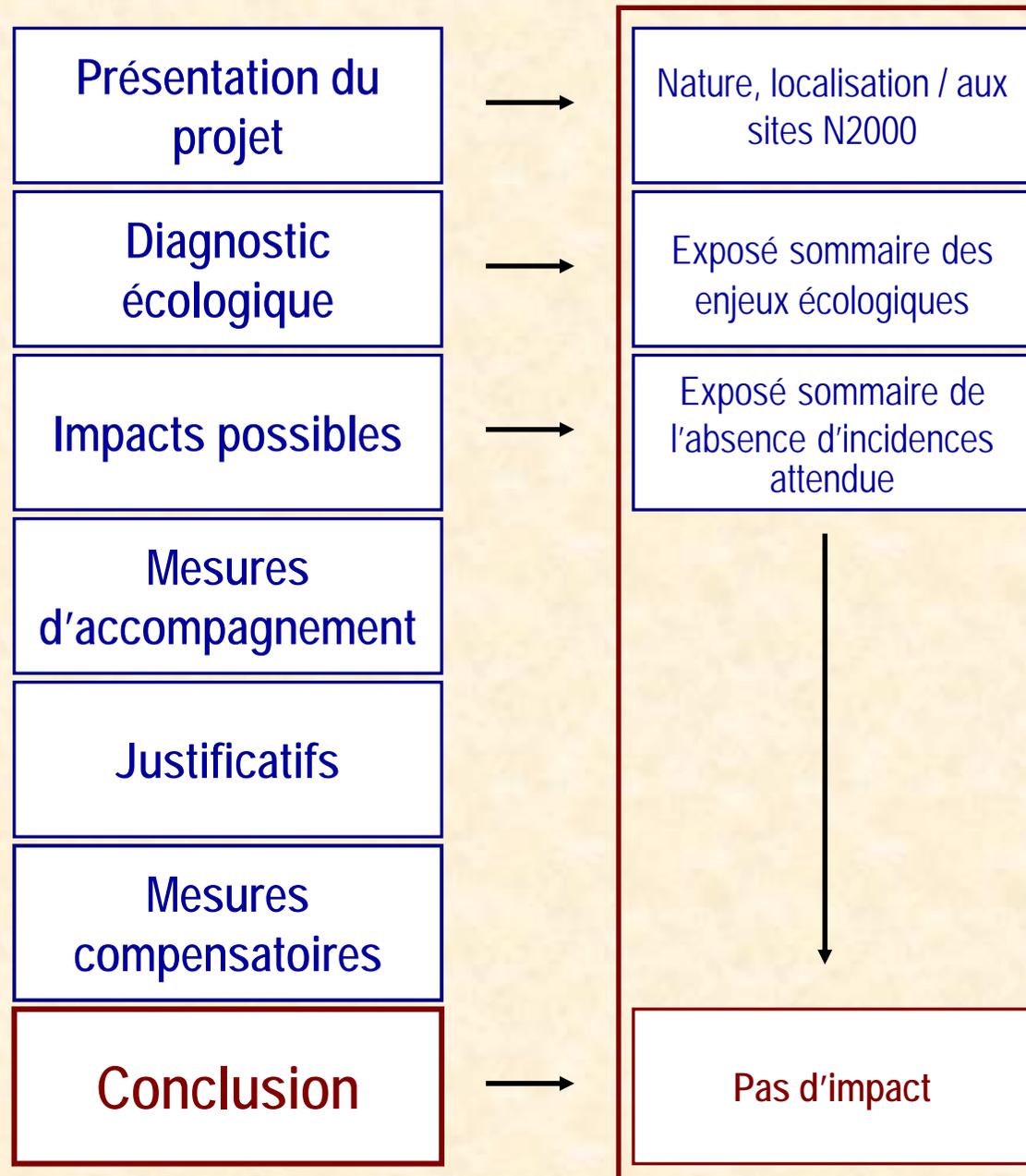
Mesures  
d'accompagnement

Justificatifs

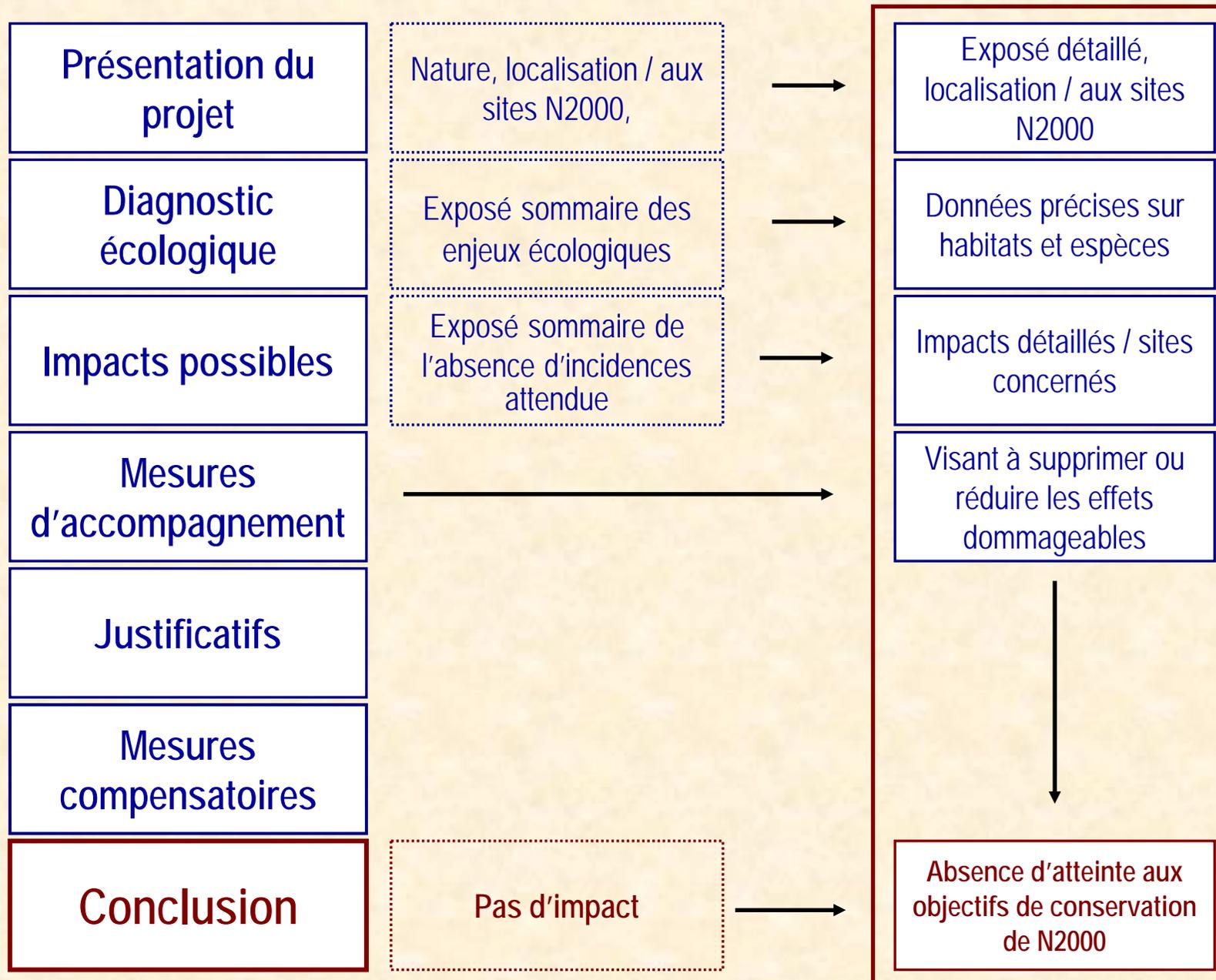
Mesures  
compensatoires

**Conclusion**

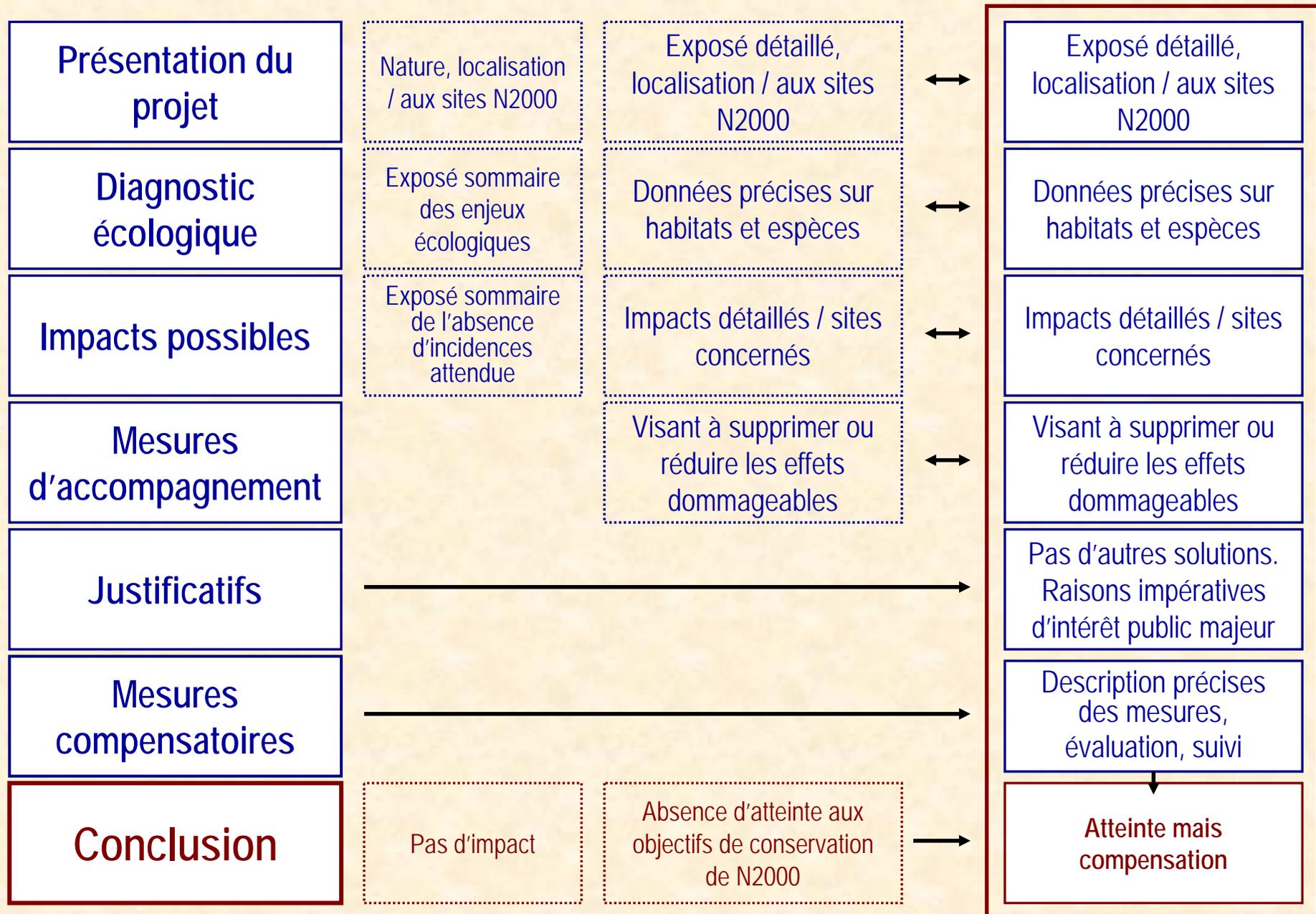
# ÉVALUATION SIMPLIFIÉE



# ÉVALUATION D'UN PROJET AVEC IMPACT MOYEN



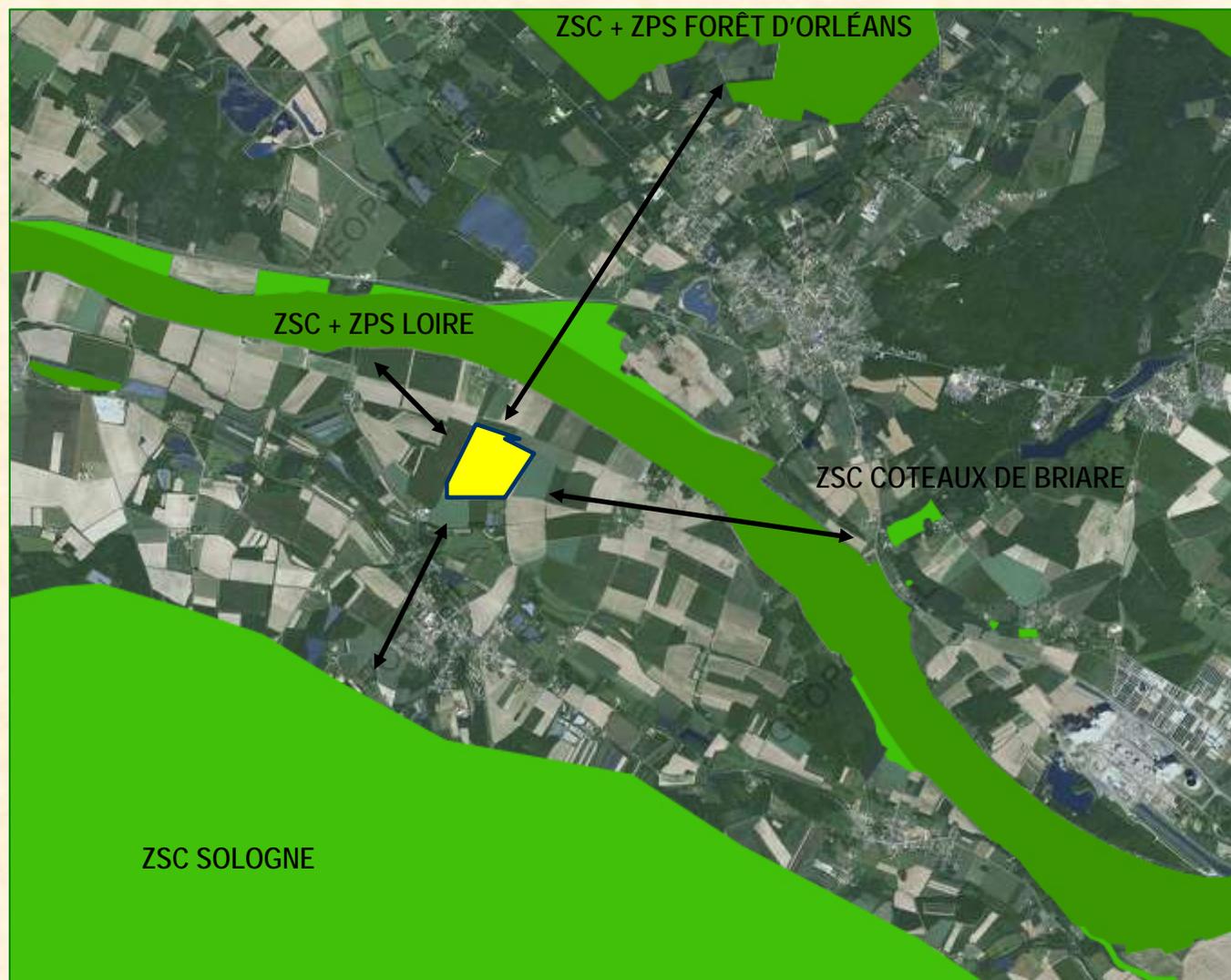
# ÉVALUATION D'UN PROJET AVEC IMPACT FORT



**DÉTAIL DE QUELQUES POINTS  
DE L'ÉVALUATION DES  
INCIDENCES**

# **LA LOCALISATION DU PROJET**

# LA COEXISTENCE DE NOMBREUX ZONAGES



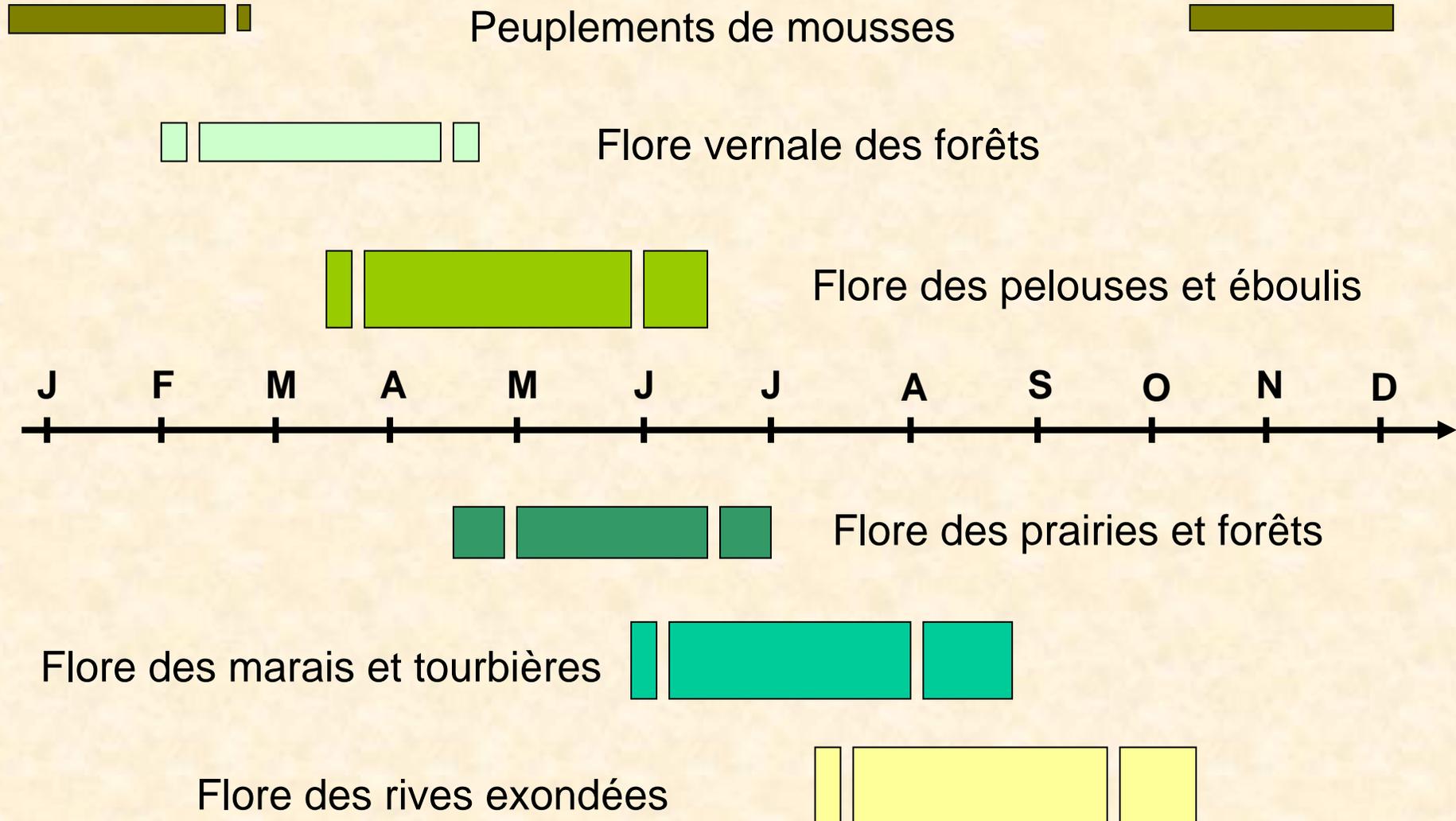
**UN DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE  
SATISFAISANT**

# LE VOLET « HABITATS & FLORE »



# **LA QUALITÉ DES DÉTERMINATIONS DE LA FLORE**

# LES DATES D'INVENTAIRES DE LA FLORE



# LA DÉTERMINATION DES VÉGÉTAUX

Le diagnostic de la qualité réelle des déterminations s'appuie sur l'écologie des espèces, associée aux habitats pressentis ou connus, les dates d'inventaires, les aires de répartition, le nombre d'espèces citées, etc.

Il existe de nombreuses erreurs de détermination possibles, des possibilités d'oublis, de confusions, etc.

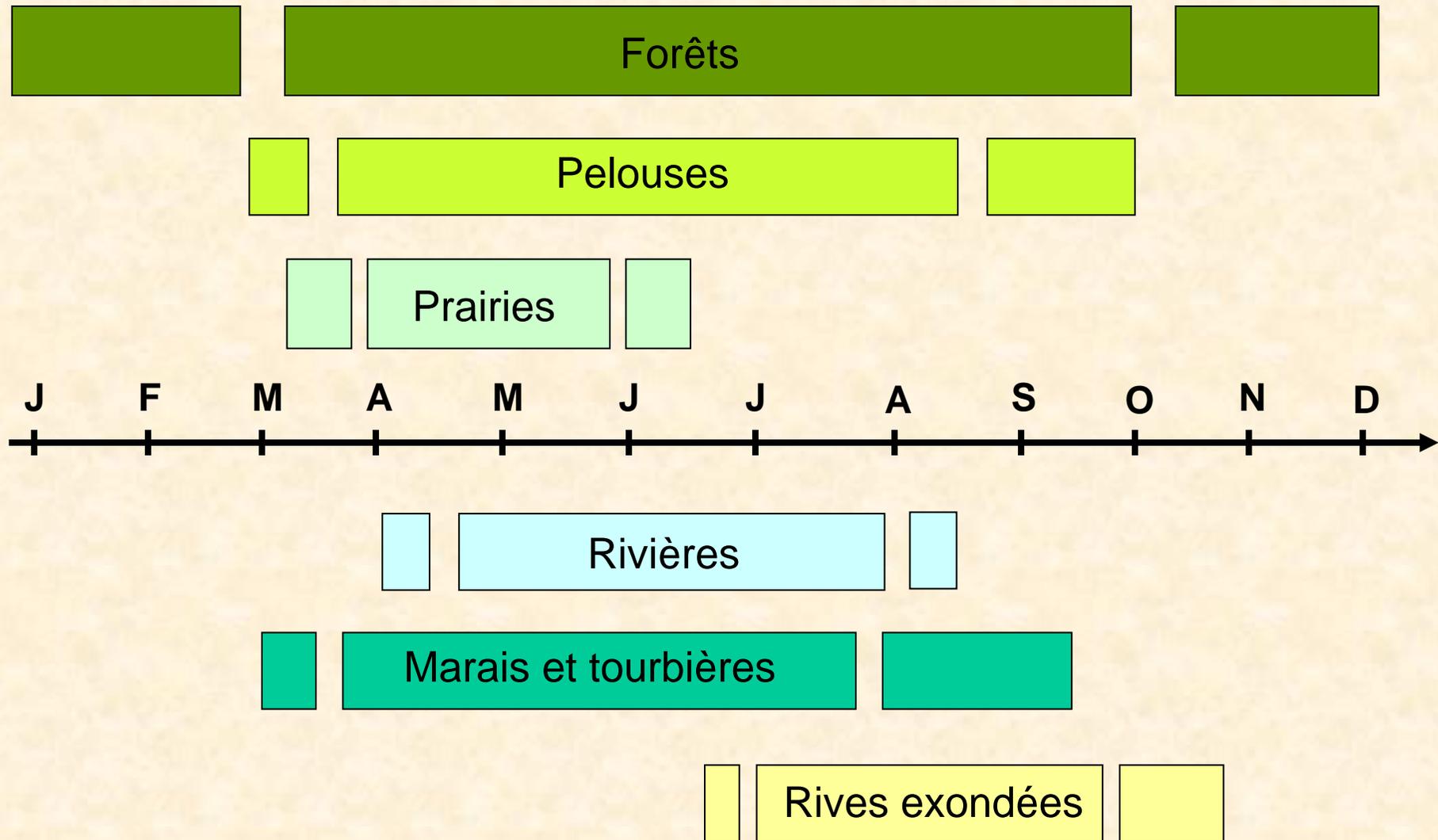


≠



# **LA QUALITÉ DES DÉTERMINATIONS DES HABITATS**

# LES DATES D'INVENTAIRES DES HABITATS



# LES RELEVÉS FLORISTIQUES PAR HABITAT

- Nécessité de disposer de listes d'espèces par habitat, listes proportionnées aux enjeux, avec une **attention particulière portée aux habitats d'intérêt européen**.

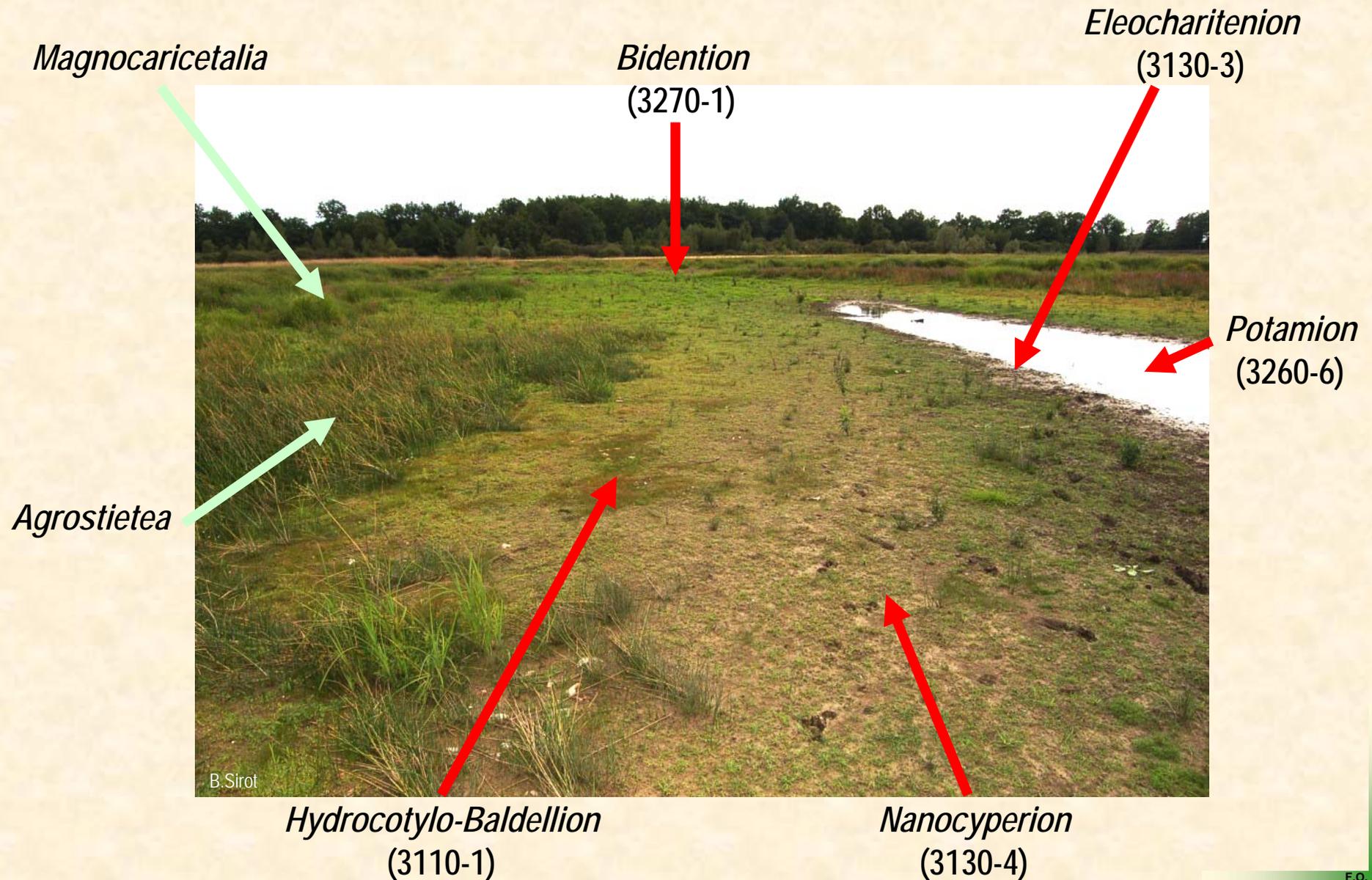
(6 espèces pour un ensemble de 30 hectares avec des bois et des prairies est plus que succinct)

- Les listes doivent évidemment être cohérentes avec les habitats identifiés, avec le sol, avec la saison d'inventaire...

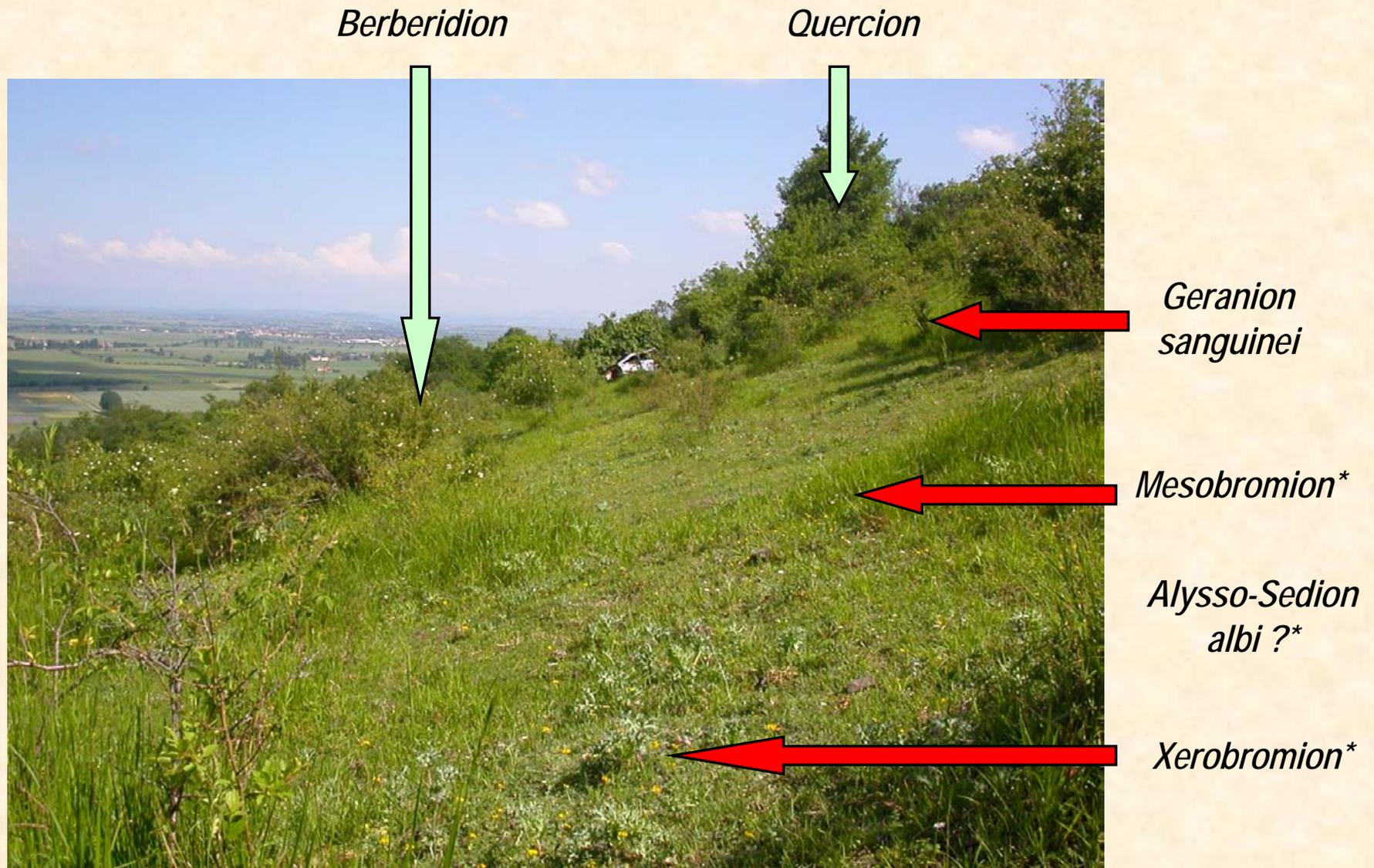
- **les habitats doivent être cartographiés**, de nouveau à la hauteur des enjeux ;

- idéalement, les relevés doivent être **localisés et dotés d'un cliché photographique**.

# LA DÉTERMINATION DES HABITATS



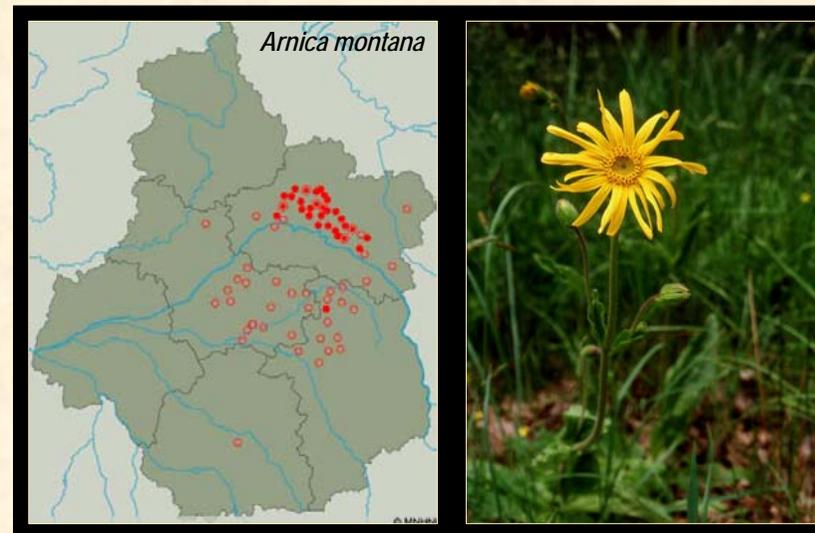
# LA DÉTERMINATION DES HABITATS



# NE PAS NÉGLIGER LES BORDS DE ROUTE



En région Centre, certains habitats d'intérêt européen (ici pelouse acide du *Violion caninae*) s'observent quasi exclusivement en bords de route.



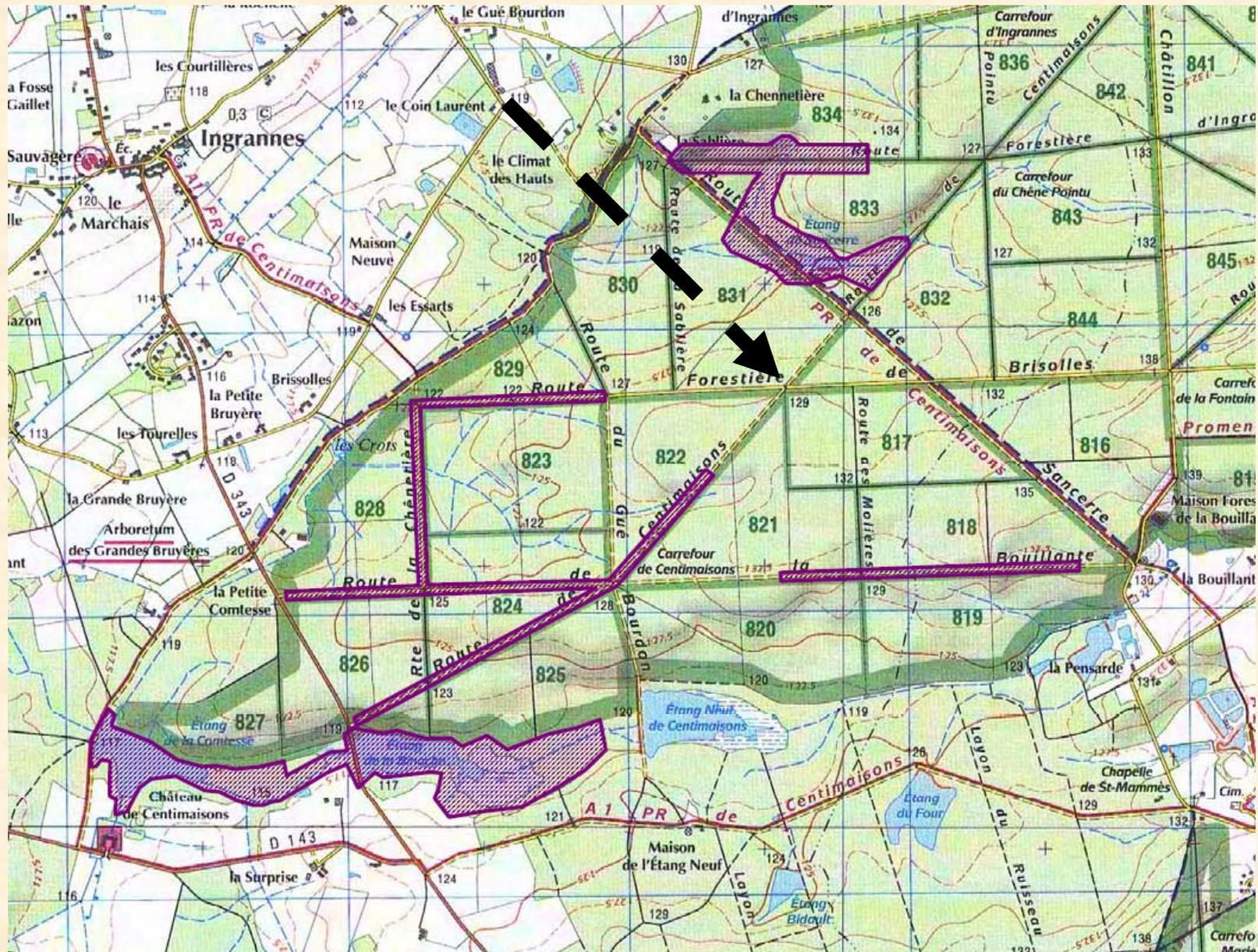
# **L'IMPORTANCE DES CLICHÉS PHOTOGRAPHIQUES**

# FRICHE



# **LA PRISE EN COMPTE DE LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX**

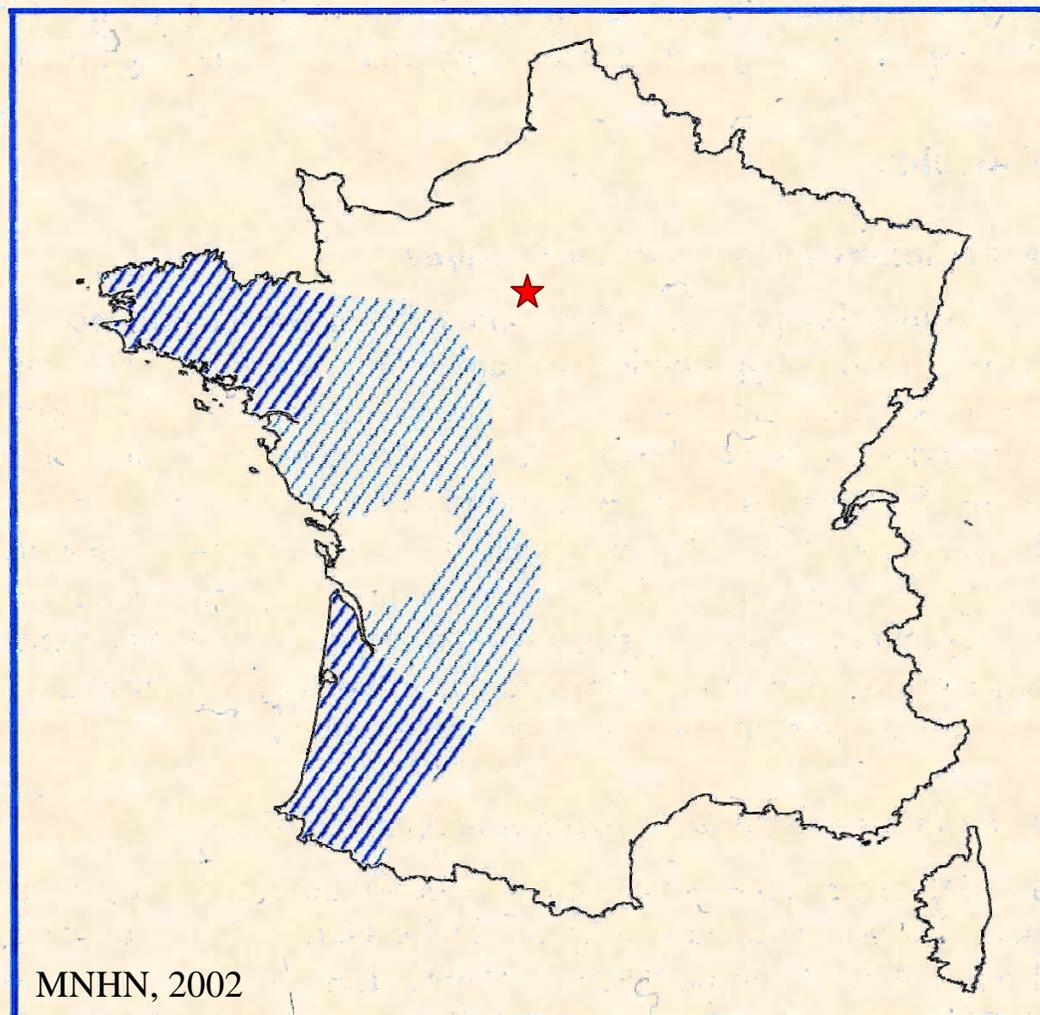
# LES NOTIONS DE CORRIDORS



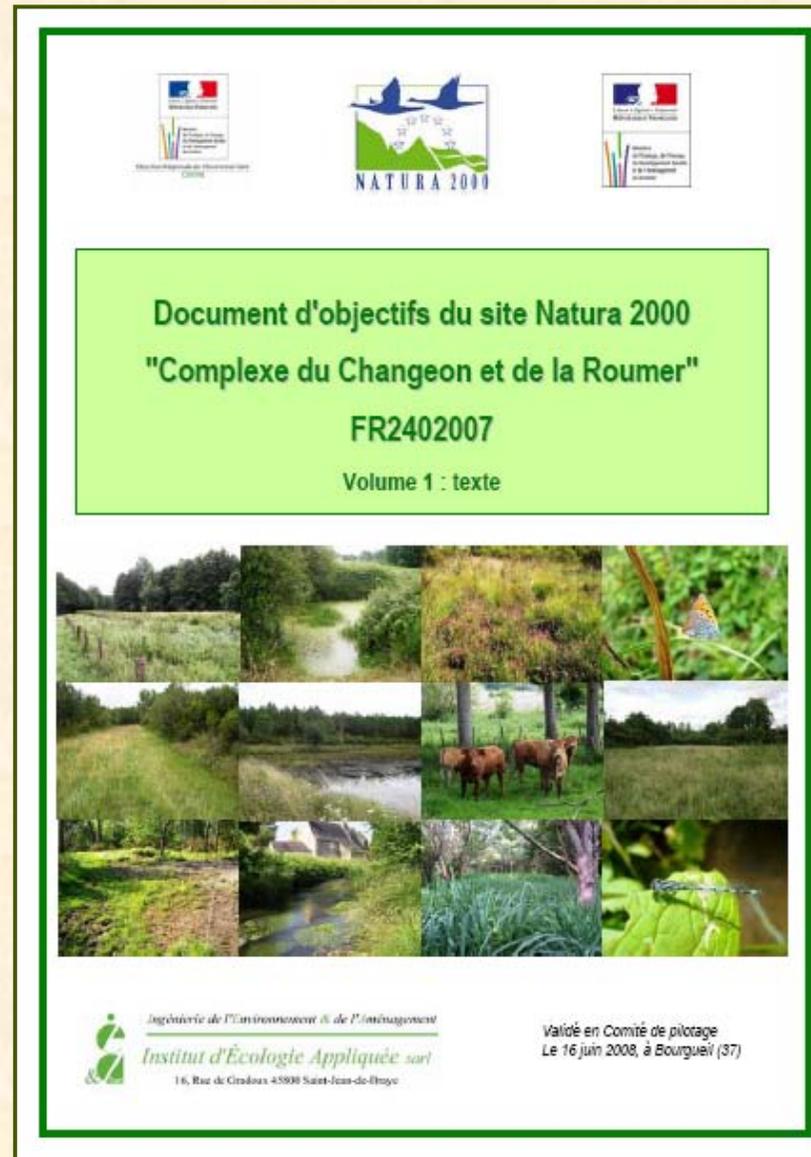
# **LE RECOURS AUX ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES**

# L'APPORT DES CAHIERS D'HABITATS

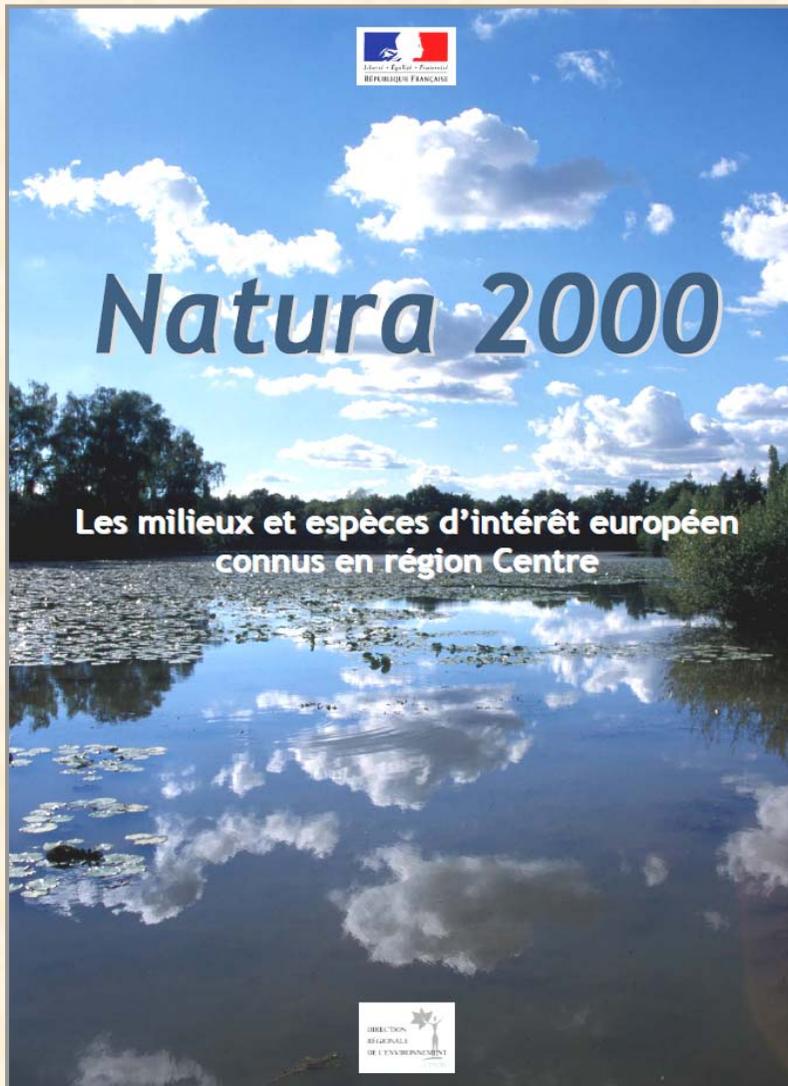
Exemple de la répartition de la **lande à Bruyère ciliée** (selon les cahiers d'habitats)



# LES DOCUMENTS D'OBJECTIFS



# LES GUIDES RÉGIONAUX



**Le Gomphe de Graslin**

Code Natura 2000  
1046

*Gomphus graslinii*



**Description de l'espèce**

Le Gomphe de Graslin est une libellule endémique de l'extrême Ouest de l'Europe ; on la rencontre dans la majeure partie de l'Espagne et en France. Dans notre pays, elle n'est présente qu'à l'Ouest du Rhône, des Pyrénées jusqu'en Sarthe, en étant absente du Massif central.

C'est une libellule de taille moyenne, d'envergure atteignant 60 mm. Son corps est jaune avec des dessins noirs qui forment chez cette espèce un réseau caractéristique sur le thorax. L'étendue du jaune sur les pattes est un des critères de distinction des autres représentants de cette famille.

Si le développement larvaire dure 3 à 4 ans, l'adulte, qui émerge vers la mi-juin, termine son existence à la fin de l'été.

**Indices de présence**

Les larves aquatiques sont assez difficilement observables. Elles chassent à l'affût, enfouies dans le sable ou dans les zones limoneuses des secteurs peu profonds et abrités des courants violents.

Dans la quinzaine de jours qui suit l'émergence (dernière métamorphose de la larve qui se transforme en insecte adulte ou imago), les jeunes adultes effectuent leur maturation sexuelle parfois à grande distance du lieu de ponte. On les observe alors dans les zones ensoleillées, abritées du vent et riches en insectes : prairies, lisières, clairières, chemins, etc.

Les mâles occupent des tronçons de cours d'eau, généralement posés à plat sur le sol, sur un rocher, une pierre émergente ou sur la végétation riveraine, mais toujours au soleil.

Outre l'observation des larves et des adultes, l'espèce révèle sa présence par les exuvies (dernière enveloppe larvaire d'où émerge l'adulte) posées généralement à plat sur des pierres, des plantes ou au sol.

**Répartition régionale et populations**

Moins de dix localités sont actuellement connues en région Centre pour cette espèce qualifiée de méditerranéenne. Elle n'est présente que dans l'extrême Sud du Loir-et-Cher, le Sud de l'Indre-et-Loire et dans l'Indre.

Les populations de la région, isolées les unes des autres, se situent en extrême marge Nord de l'aire de répartition de l'espèce, ce qui les rend davantage vulnérables.

**Habitats et mesures de gestion favorables**

Le Gomphe de Graslin est une espèce aimant le soleil, qui colonise les rivières dont les eaux sont claires et bien oxygénées en plaine, jusqu'à 400 m d'altitude.

La végétation aquatique, comme celle des berges, doit être abondante. De ce fait, il convient d'éviter, sur les sites de présence, l'exploitation de granulats, les marnages excessifs, les pompages d'eau ou le déboisement des berges. Par ailleurs, la qualité de l'eau doit être préservée.

Enfin, la biologie encore très mal connue du Gomphe de Graslin mériterait l'approfondissement de la connaissance écologique de cette espèce.

# LES GUIDES RÉGIONAUX





## GUIDE DES HABITATS D'INTERET EUROPEEN

NATURA 2000 SOLOGNE





Enoncé des menaces pesant sur l'habitat et des mesures de gestion permettant sa restauration et son maintien en bon état de conservation.



Réalisation : N.ROBOÛAM

### Méthode d'utilisation du guide

Carte de répartition de l'habitat à l'échelle de la Sologne

Photos de l'habitat

Légende des photos

Descriptif de la physionomie et les caractéristiques de l'habitat en Sologne.

Enoncé des menaces pesant sur l'habitat et des mesures de gestion permettant sa restauration et son maintien en bon état de conservation.

Nom français de l'habitat

#### Pelouses à Corynéphore des dunes sableuses



Conditions stationnelles (pH et humidité du sol)

Niveau de rareté de l'habitat

Liste des habitats de Sologne proches de celui traité et les critères de distinction pour éviter les confusions éventuelles.

**Description de l'habitat :**

Cet habitat peut prendre l'aspect de dune ou de plage (massive ou ponctuelle) de sable siliceux (S) plus ou moins mobile d'origine volcanique (grains émoussés), entraînant un drainage naturel intense. La végétation présente forme une pelouse assez rare très discontinue avec un recouvrement herbacé assez faible, dominé par une petite graminée présente en touffes bleuettes raides donnant la physionomie d'ensemble de ce type de formation, le Corynéphore blanchâtre (C).

Le plus souvent localisé, cet habitat se rencontre en Sologne au sein de landes\* à Broyéres, ou mélangé avec d'autres pelouses pionnières\* des sols acides (C).

**Menaces et préconisations de gestion :**

La principale problématique consiste à lutter contre le blocement naturel et la fixation des sables. Il faut donc soit éviter les plantations des clairières intra-forestières sur sables désemblants, et éliminer les sarnis spontanés, en particulier des pins. Certaines pelouses dégradées peuvent être restaurées par un «disage» et des coupes régulières des ligneux persistants. L'ameublissement du sable pour maintenir sa mobilité peut-être favorisé par un grattage mécanique de la surface. L'entretien naturel des Lapis de genévre est dans ce sens bénéfique (griffe et tannage). C'est l'absence de la restauration «à vue» du maintien des prairies locales. La mise en place d'un pâturage «à vue» des complexes de pelouses et de landes sèches peut permettre ensuite un entretien de la végétation.

**Risques de confusion :**

Il existe un risque de confusion avec d'autres pelouses «alpines» sur substrat sableux (pelouses à Nard raide (0230), pelouses sablo-calcaires (020 et 0250), et pelouses siliceuses à petites annuelles). Cependant, la présence de touffes de Corynéphore blanchâtre est une caractéristique typique permettant de lever ces confusions.

11 Guide des habitats Natura 2000 du site Sologne

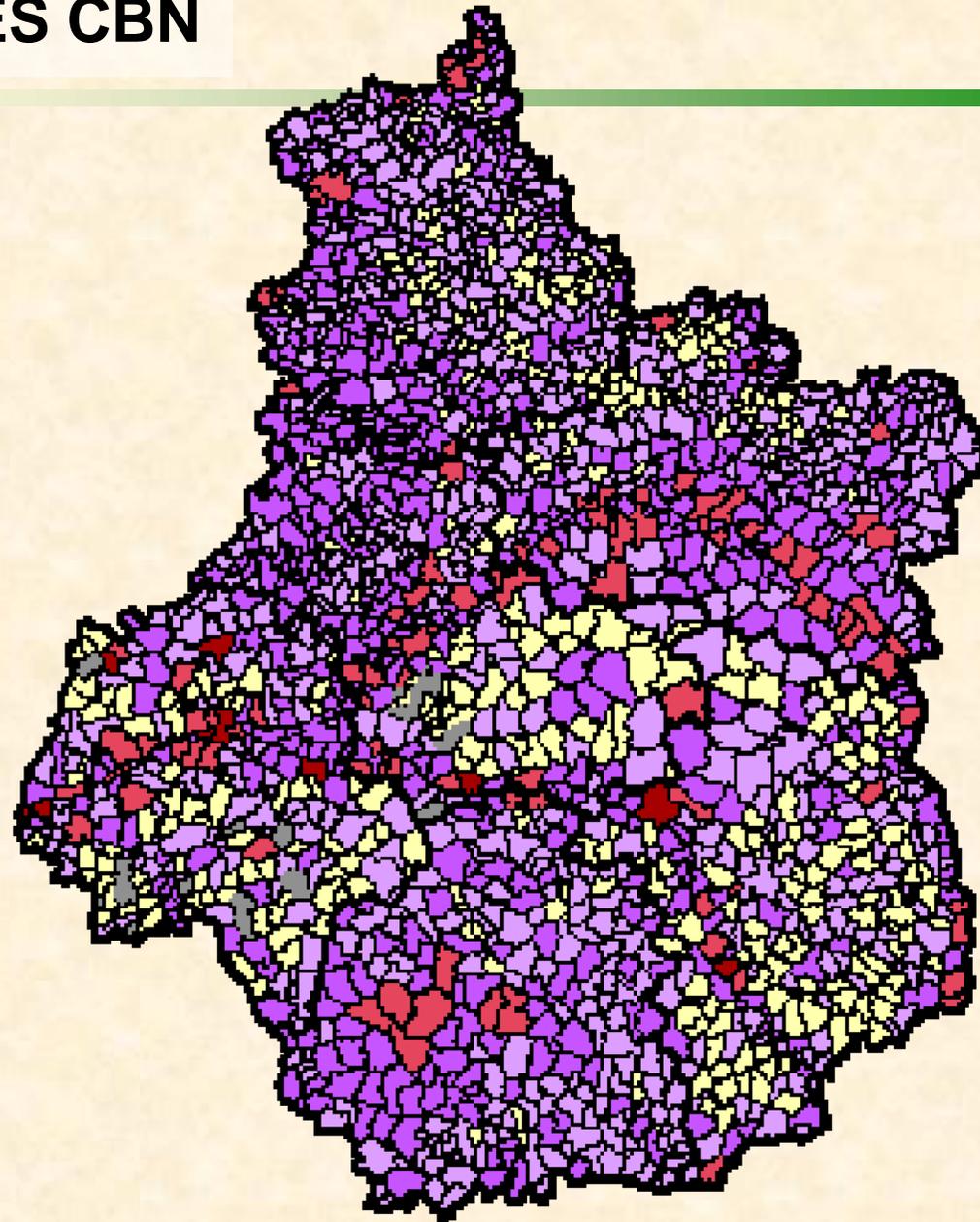
# LES DONNÉES DES CBN

Sources bibliographiques

Prospection de terrain  
(permanents et bénévoles)

Herbiers

Nombre de données par commune

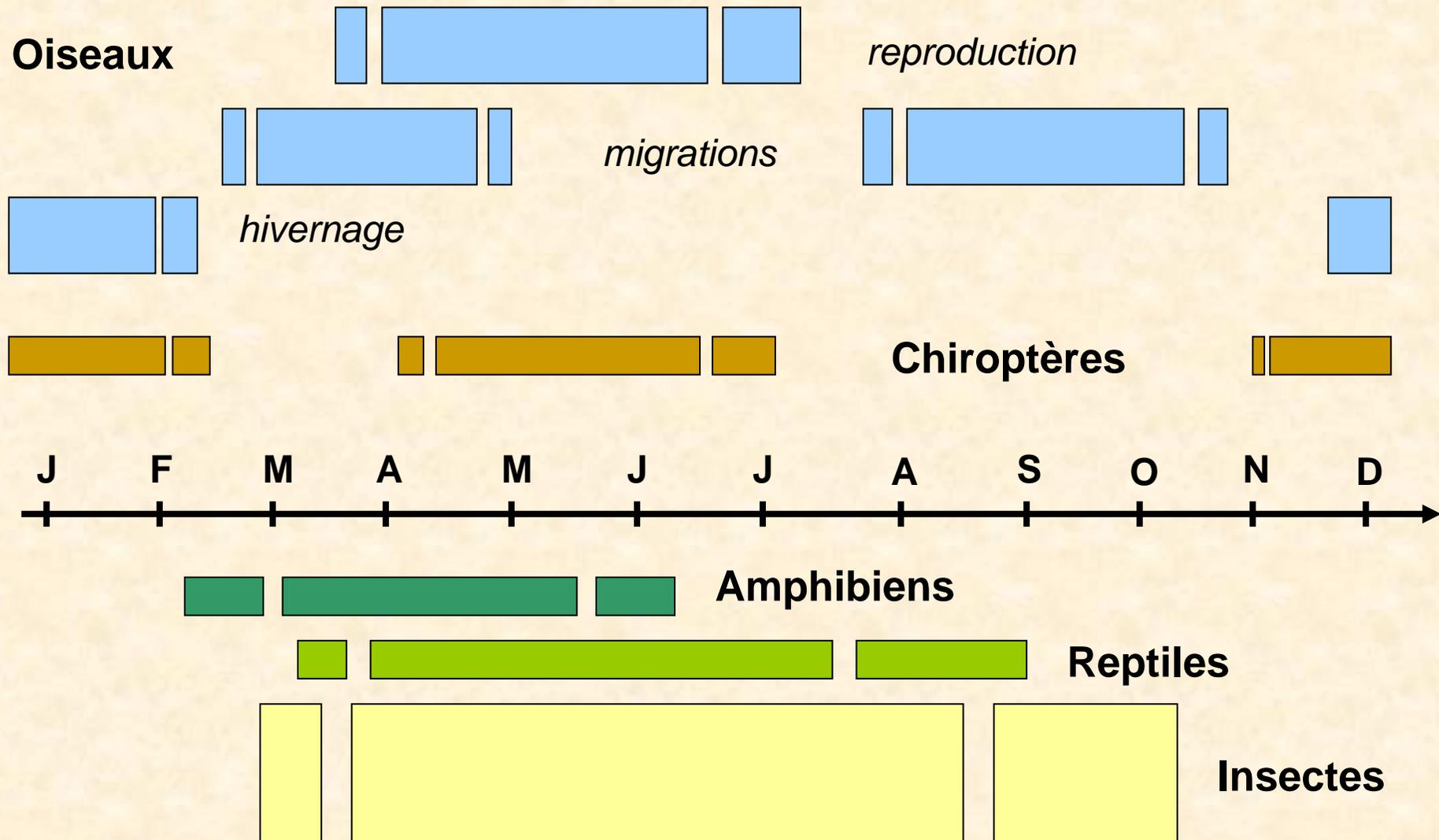


## LE VOLET « FAUNE »



# **LES PÉRIODES D'INVENTAIRES**

# LES DATES D'INVENTAIRES FAUNE



# **LA QUALITÉ DES DÉTERMINATIONS**

# LES RELEVÉS FAUNISTIQUES

- Nécessité de disposer de **listes d'espèces proportionnées aux enjeux**

(un inventaire des batraciens ne se justifie pas toujours, il est parfois indispensable)

- Les listes doivent être **cohérentes avec les habitats**, avec la saison d'inventaire...

- C'est globalement un domaine où **les exigences sont délicates à caler**, d'autant que les textes se sont durcis.

# NE PAS NÉGLIGER LES PLAINES CÉRÉALIÈRES



Busard cendré



Oedicnème criard

**LA PRISE EN COMPTE DE LA  
FONCTIONNALITÉ DES  
POPULATIONS**

# LES DÉPLACEMENTS DES OISEAUX D'EAU



← 20 kilomètres →



*Remise*

*Gagnage*

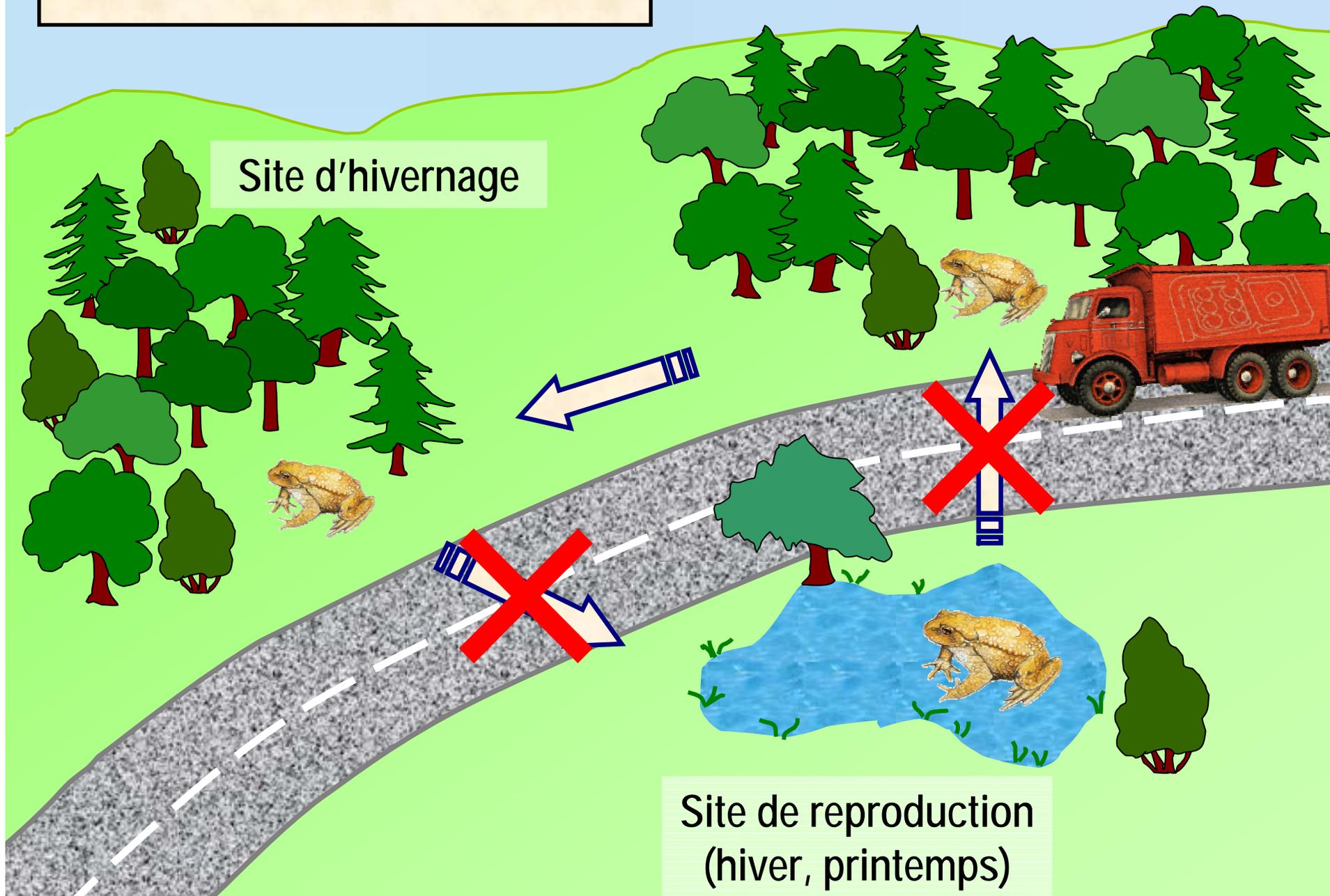


# LE CAS DES BATRACIENS

Lieu de vie en été



Site d'hivernage



Site de reproduction  
(hiver, printemps)

**LES MESURES  
D'ACCOMPAGNEMENT  
ET COMPENSATOIRES**

# LE TRIPTYQUE INCONTOURNABLE

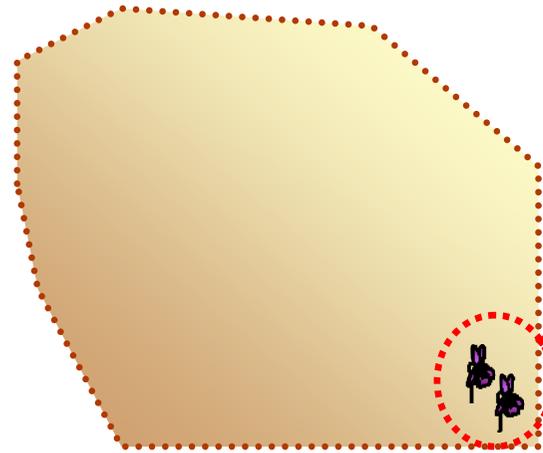
↳ **Article L.122-3 du Code de l'Environnement** : « *mesures envisagées pour **supprimer, réduire** et, si possible, **compenser** les conséquences dommageables pour l'environnement* »

- **Mesures de suppression d'impacts** : *impacts résiduels nuls après application des mesures*
- **Mesures de réduction d'impacts** : *impacts résiduels non significatifs après application des mesures*
- **Mesures de compensation des impacts** : *en contrepartie d'un impact résiduel significatif*

(+ autres mesures d'accompagnement des projets)

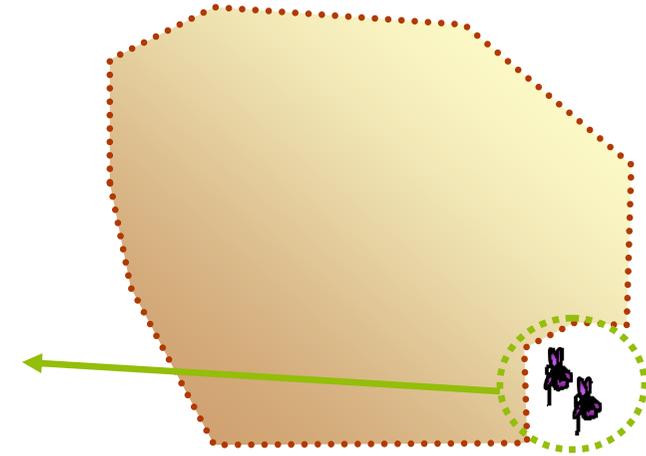
# Exemples de mesures de suppression

## Projet de carrière

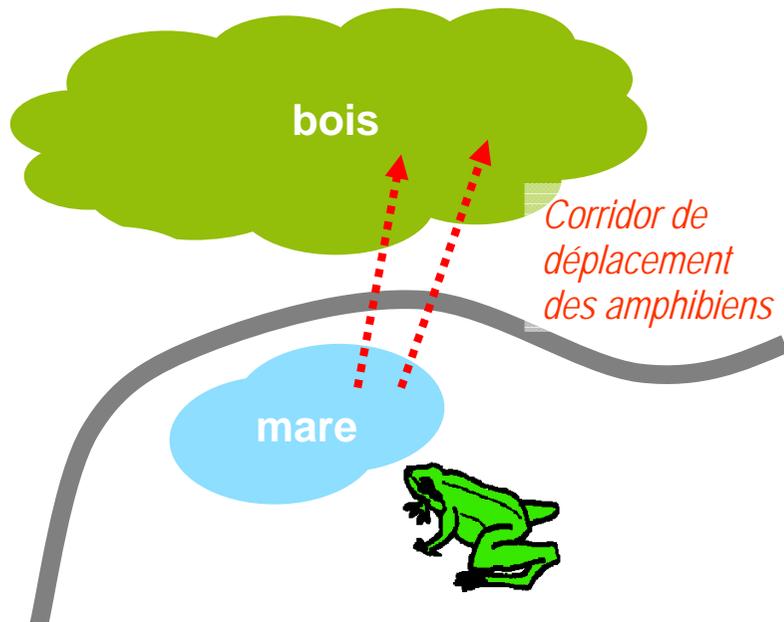


*Présence d'une  
espèce protégée*

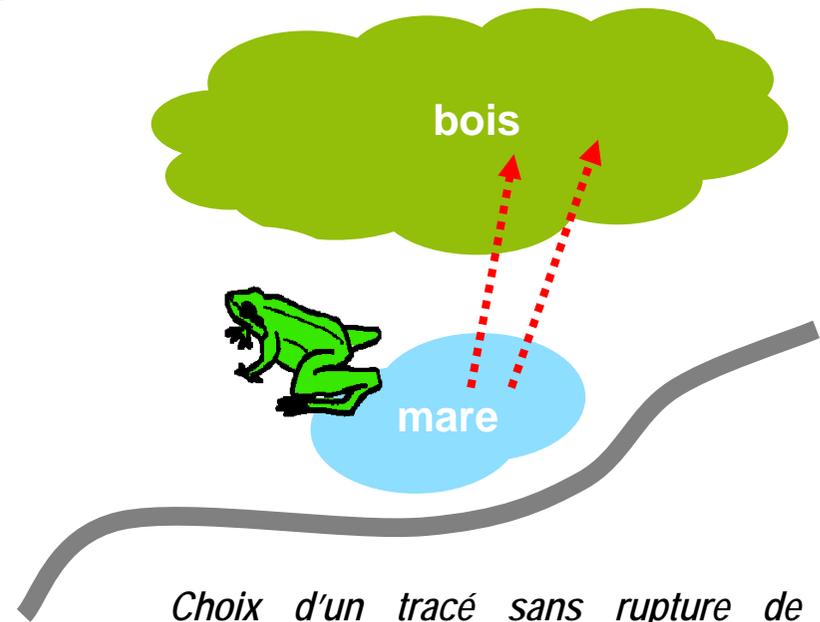
*Zone maintenue  
non exploitée*



## Projet de piste

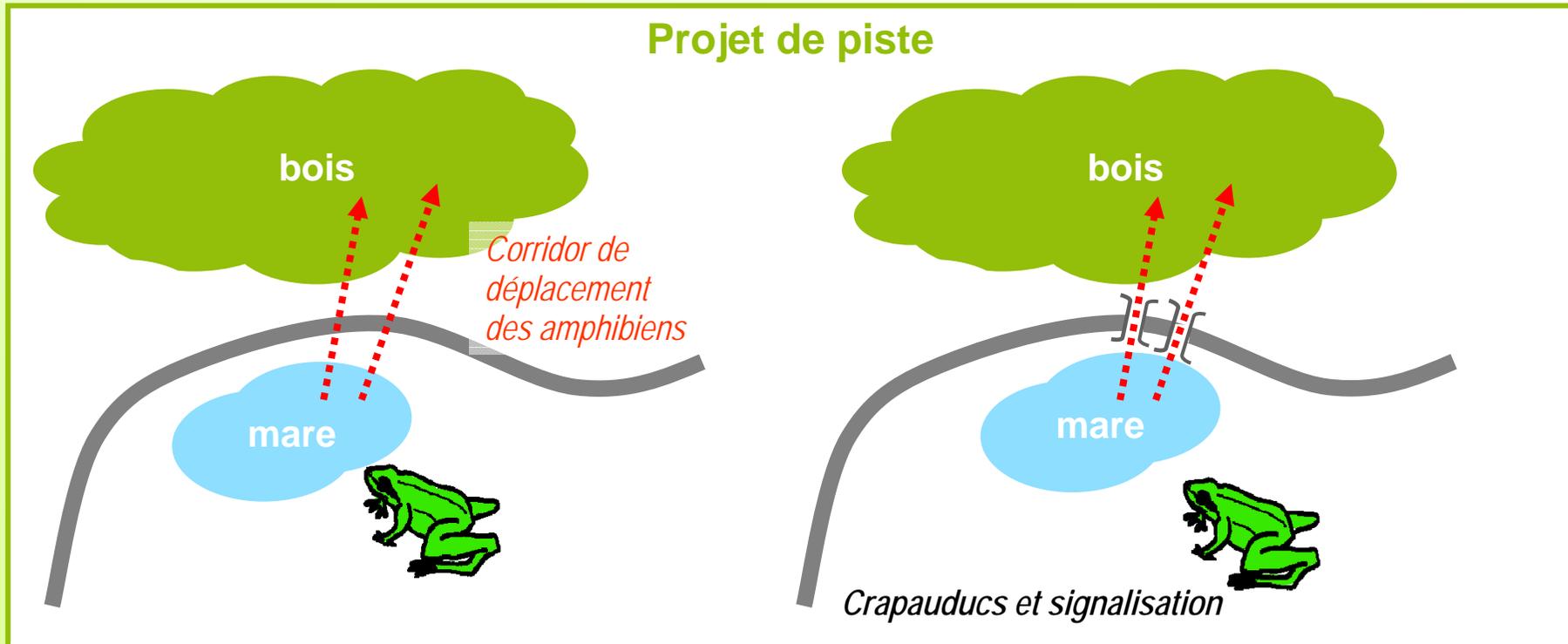


*Corridor de  
déplacement  
des amphibiens*



*Choix d'un tracé sans rupture de  
corridor*

# Exemples de mesures de réduction

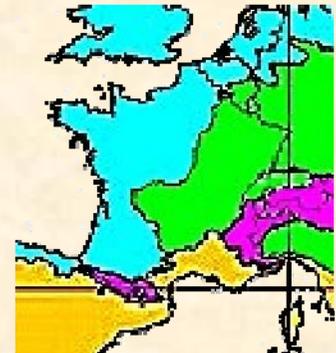


# LA NOTION DE MESURE COMPENSATOIRE

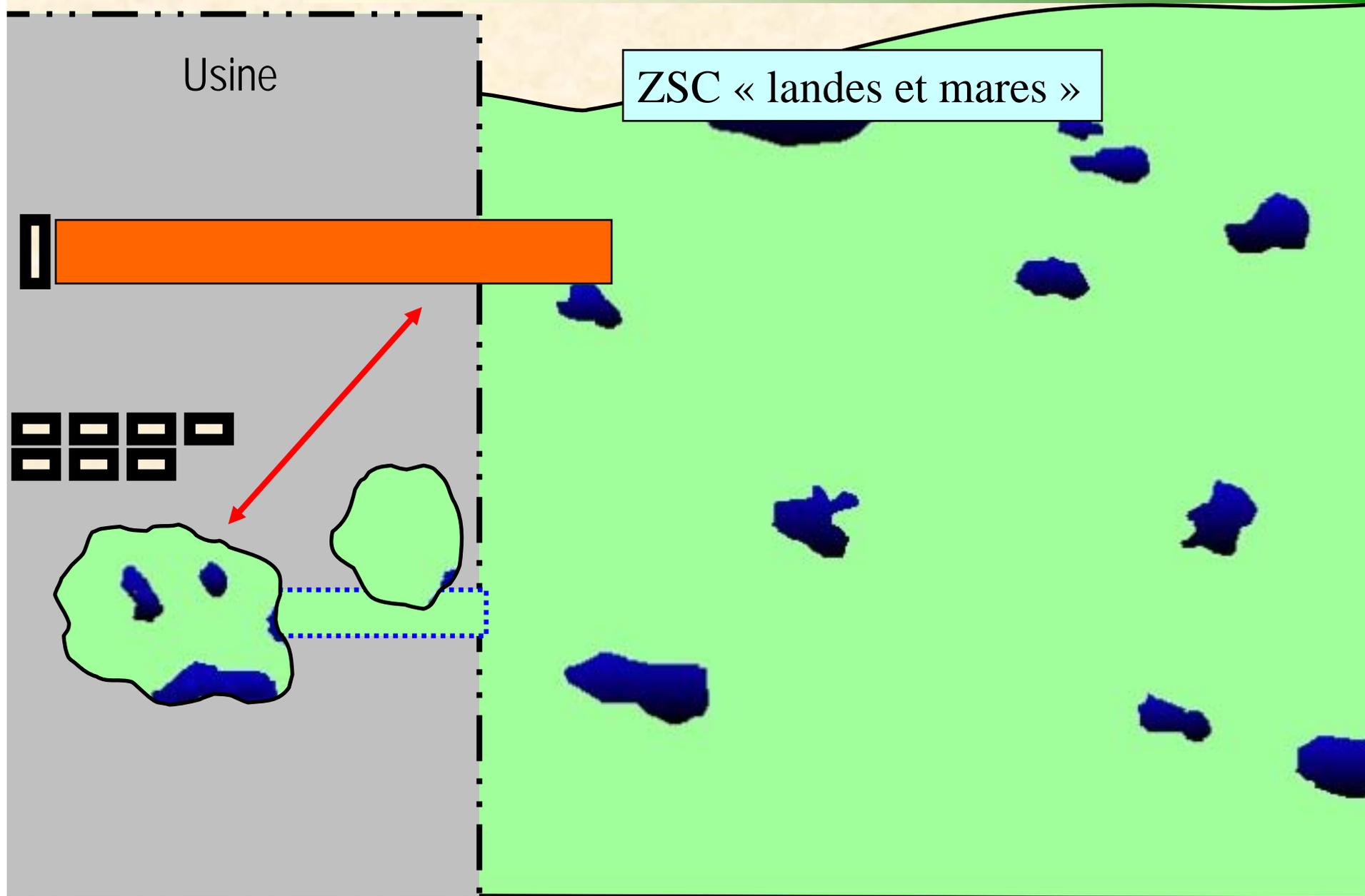
**Elles sont spécifiques car elles visent à maintenir la cohérence globale du réseau Natura 2000.**

**Elles doivent :**

- couvrir la même région biogéographique ;
- viser les habitats et espèces affectés, et dans les mêmes proportions ;
- assurer les mêmes fonctions écologiques ;
- être dotées d'un suivi clair des objectifs poursuivis.



# EXEMPLE DE MESURE COMPENSATOIRE



# MESURES COMPENSATOIRES **EN NATURA 2000**

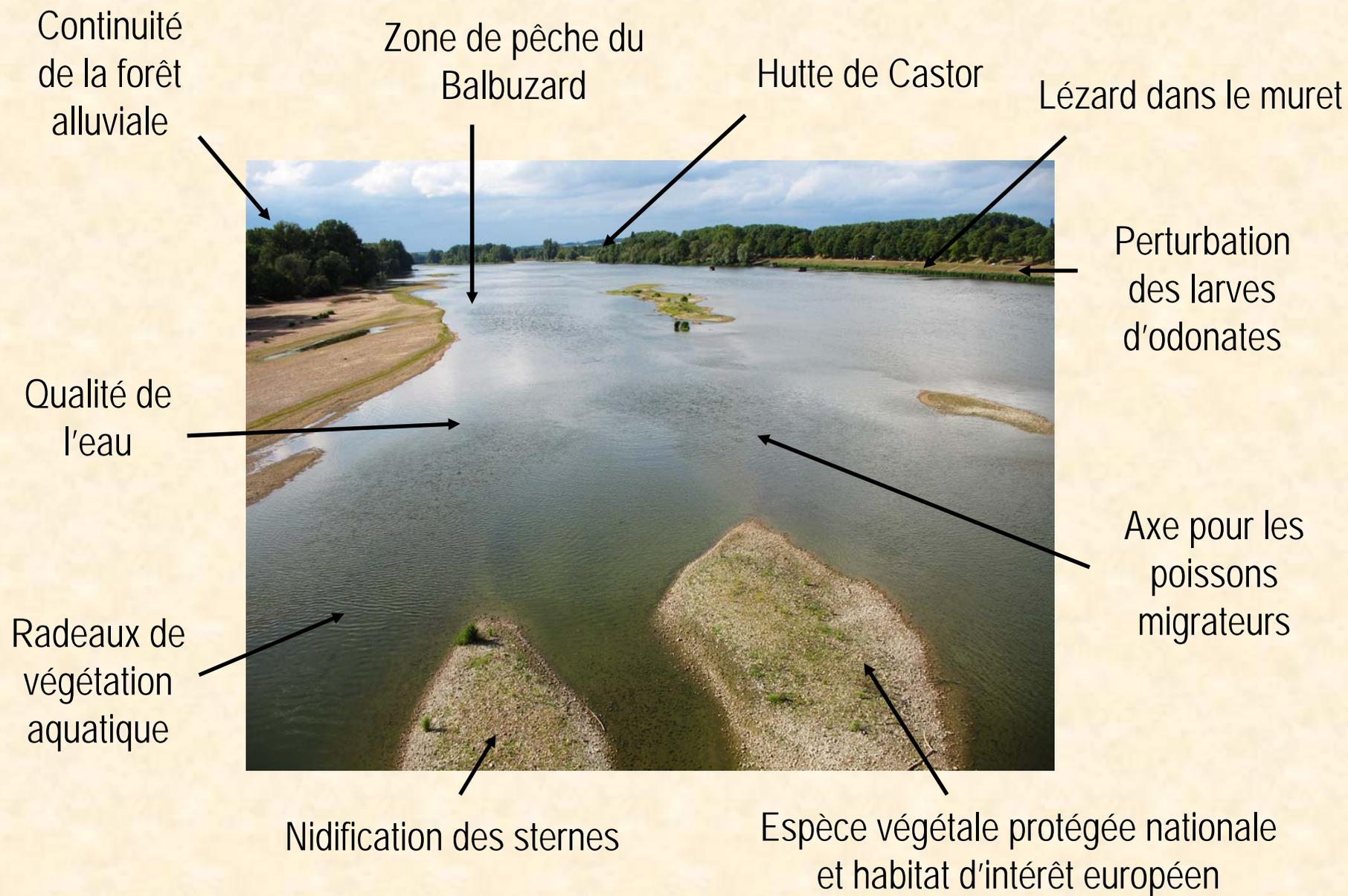
	<i>Définition succincte</i>	<i>Exemples</i>
<b>Mesures compensatoires Natura 2000</b>	mesures visant la poursuite de la contribution d'un site Natura 2000 à la conservation dans un état favorable d'habitats naturels ou d'espèces au sein de la région biogéographique concernée	<ul style="list-style-type: none"><li>- reconstitution d'habitats au sein d'un site Natura 2000 ;</li><li>- reconquêtes d'habitats dégradés et intégration de la zone concernée en site Natura 2000 ;</li><li>- exceptionnellement classement d'un site en ZSC ;</li><li>- ...</li></ul>
<b>Recommandations</b>	bien intégrer la problématique en termes de contribution d'un site aux objectifs du réseau Natura 2000, ne pas hésiter à proposer des compensations constituant une valeur ajoutée nettement supérieure aux impacts estimés afin de limiter le risque de contentieux (locaux ou européens) très élevé à ce stade.	

**A L'ÈRE DES CONTENTIEUX**

# CONSTRUIRE UN PONT ?



# QUELQUES POINTS DE CONTENTIEUX



## EN CONCLUSION

- **Les évaluations d'incidences améliorent nettement la prise en compte de la biodiversité ;**
- **Mais les recours et contentieux sont en constante augmentation ;**
- **En réponse nous devons veiller à la qualité des évaluations des incidences et tirer vers le haut les prestations techniques par une exigence appropriée ;**
- **Il est plus que jamais indispensable de faire porter notre action en priorité sur les dossiers importants, et de ne pas favoriser la course à la contrainte pour la contrainte.**

*Merci de votre attention...*